



Le Bulletin des Mercuriens

La Gazette de l'Association **Non Au Mercure**

13 rue Jules Simon, 75015 Paris

namd.asso@gmail.com

Site : <http://www.non-au-mercure-dentaire.org/>

N° 28

Mars 2016

Dire Non : La seule façon de changer ?

En France les dentistes dans leur majorité refusent encore la réalité de la toxicité de l'amalgame, car ils se calent sur les assertions de leurs représentants (ORDRE des dentistes), qui se calent sur les assertions des autorités dentaires européennes et du comité technique SCENIHR, lequel statue sur l'innocuité de l'amalgame, comme indiqué dans le lien suivant (conclusions Juin

2015) : http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/consultations/public_consultations/scenihr_consultation_24_en.htm

Que cette instance soit enkystée de flagrants conflits d'intérêts leur est étranger à ce qu'il semble...Le relais de cette position officielle, bien que frauduleuse, est immédiatement assuré par les autorités dentaires souveraines sur la profession ! D'ailleurs, quand bien même ils le sauraient, les dentistes changeraient-ils pour autant leur opinion et leur pratique, tant le formatage et la « *soumission à l'autorité* » (livre de Stanley MILGRAM) semblent avoir la peau dure sur cette « Planète Santé » peuplée de trop de « menteurs comme arracheurs de dents ».

Peu d'espoir donc à nourrir de ce côté.

La seule façon de changer ce tenace et mauvais ordre des choses est que les patients disent : NON !

On a tout essayé : Récapitulons un peu :

Récapitulons un peu, car depuis le début des consultations menées par la Communauté Européenne sur cette question de l'amalgame, les ONG et scientifiques investis sur ce dossier n'ont cessé d'être baladés.

« **Baladés** »... En effet, de 2008 à ce jour, eurent lieu une suite ininterrompue de rencontres, débats, consultations, en Europe (Bruxelles, Strasbourg, Genève, Stockholm..) et à travers les continents, (Kenya, Japon, Uruguay) dans le contexte de négociations préparatoires à la **Convention de Minamata sur le mercure (2015)**, un **acte contraignant** devant permettre une réduction significative de l'emploi du mercure au niveau mondial dans les activités anthropiques.

Le cas de l'amalgame avait été incorporé « presque par effraction » dans ce vaste programme.

Flash-back

En 2006 quelques jours seulement après la sortie du rapport **parlementaire** européen de la Commission ENVI, dont le rapporteur était médecin légiste, texte dont les conclusions au plan sanitaire étaient sans appel en défaveur de l'amalgame, le **Conseil des Dentistes Européens** était monté au créneau auprès de la CE, battant le rappel sur l'ensemble des dentistes européens. La CE avait demandé un nouvel avis auprès de ses Comités techniques permanents, SCENIHR et SCHER.

En juin 2008, donc, le dossier amalgame sorti du périmètre français de l'Afssaps et hissé à Bruxelles, confié à ces experts du SCENIHR, NAMD prenait évidemment rang dans les ONG participantes des consultations menées. Mais le directeur de la commission SANKO de la CE tentait illico d'écarter une « intervenante dérangeante » comme en témoigne l'échange entre notre conseillère scientifique et lui, à propos du pré-rapport du comité technique SCENIHR, dont les membres comprenaient quatre dentistes pro-amalgames, parmi lesquels Michel Goldberg, connu pour son parti pris pro amalgame, et cependant expert permanent depuis longtemps auprès de l'agence de sécurité sanitaire française...Celui qui, dès 1986, n'hésitait pas dans la revue dentaire '*Le chirurgien-dentiste de France*' à traiter les scientifiques ayant alerté sur ce sujet du mercure d'une "*coalition d'illuminés, d'écologistes, de charlatans*" !!!!

L'un de ceux ainsi désignés dans cet anathème virulent, le médecin fondateur de notre association, succombait,

vingt ans plus tard, non pas à ces insultes d'un si bas niveau, mais au désespoir profond que lui avait inspiré l'énormité de la carence sanitaire découvert et son impuissance à le faire comprendre des instances françaises en charge de la santé publique : disparaissant avant d'avoir eu le temps de publier les résultats de ses travaux à partir de centaines de bilans de patients intoxiqués.

La réactivité et la prégnance de la corporation dentaire laisse pantois. De nouveau en 2014, à peine le SCENIHR avait-il mis en ligne son « <final opinion> aux conclusions rassurantes sur l'amalgame que le site des dentistes européens divulguait la bonne nouvelle auprès des environ 300.000 dentistes de leur périmètre, précisant même sans vergogne qu'ils avaient « contribué à cette opinion » ! Oserons-nous les croire ? Lisons donc :

<http://www.eudental.eu/news/3-ced-general-meeting-in-re-elect-board-of-directors.html>

27 March 2014

European Commission updates summary of opinion on mercury from dental amalgam

“Following the adoption in March 2014 of the final opinion on 'Environmental risks and indirect health effects from use of dental amalgam' by the Commission's independent Scientific Committee on Health and Environmental Risks (SCHER), the fact sheet intended for non-specialists has now been amended and is available [here](#). The CED contributed to the opinion».

Voici un petit échantillon du « discours scientifique » tenu par ce SCENIHR :

Sur un même rapport (http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/emerging/index_en.htm) on peut lire : *“The SCENIHR recognises that dental amalgam is an effective restorative material and is a material of choice for specific restorations”.* Tandis que, quelques lignes plus loin : *“Regarding systemic effects, elemental mercury is a well-documented neurotoxicant, especially during early brain development. Inorganic mercury also constitutes a hazard to kidney function...”*

Que fait-on de mieux dans l'incohérence sinon inconsistance ?

Anecdotes

Relevons aussi deux anecdotes parlantes. Elles concernent **deux des cinq membres experts** externes sollicités par cette honorable instance SCENIHR sur la question de l'amalgame : Gottfried Schmalz (a) et Wim De Jong (b) :

(a) Gottfried SCHMALZ : (Dentistry and Periodontology, Germany and School of Dental Medicine University of Bern, Switzerland) ;

Savoir que le Dr Joachim MUTTER, scientifique et auteur objectif et indépendant d'articles et reviews sur la question du mercure, vit pourtant sa candidature refusée à une contribution scientifique dans le cadre de l'AFI (programme de recherche sur la maladie d'Alzheimer en Allemagne – AFI = Alzheimer Forschung Initiative) parce que ce monsieur SCHMALZ s'y opposa. Le titre que proposait le Dr Mutter ne cachait pas l'intention : *“The role of mercury and Dental Amalgam in the Development of Alzheimer Disease”.*

(b) Wim DE JONG : (Department for Product Safety Centre for Health Protection, National Institute for Public Health and Environment, Bilthoven, Netherland)

Propos tenus par ce monsieur à Bruxelles le 20 janvier 2009, à propos des conclusions du Pré-rapport sur l'amalgame du SCENIHR, lors de discussions auxquelles prenait part Marie Grosman :

W DE JONG : *« Oui, c'est vrai, il existe une partie de la population plus sensible, plus vulnérable au mercure, et qui peut être malade à cause du mercure.*

Mais de très nombreux Européens d'un certain âge (~40 - 50 ans) portent beaucoup d'amalgames, ils se précipiteront chez les dentistes pour se les faire enlever car ils auront peur si l'Europe arrête leur utilisation : cela n'est pas envisageable.

Les amalgames sont très bon marché, et les composites, produits de remplacement, sont bien plus chers. Beaucoup d'européens ne peuvent pas se payer ça, surtout dans les 10 pays entrants : il n'est pas possible de les empêcher d'utiliser l'amalgame, sinon les gens ne pourraient plus se soigner ». Puis : *« Le rapport ne dit pas que les amalgames ne présentent pas de danger ».*¹

¹ Le cynisme européen fait des émules dans certains états membres, en tous cas chez nous. On peut en effet voir avec quelle impudence, lors

B. Delogu : *En effet, le rapport conclut : "No evidence of risk", ce qui ne veut pas dire : "no risk".*
Servando [Mercuriados]: *« Mais tous les dentistes disent désormais à leurs patients : " Il n'y a aucun risque avec les amalgames » : ce qu'indique le rapport du Scenihr».*

[Who's who] :

Servando : Universitaire et fondateur de l'association espagnole « Mercuriados », association comme NAMD membre de l'*Alliance mondiale pour une dentisterie sans mercure.*

Bernard Delogu : Directeur de la commission SANCO-C7.

Pour l'édification des masses, sachons que les enregistrements ont été mis en ligne sur le site de l'ANSM :
<http://ansm.sante.fr/L-ANSM2/Commissions-consultatives/Commission-de-prevention-des-risques-lies-a-l-utilisation-des-categories-de-produits-de-sante/%28offset%29/4>

NAMD : Combats tenaces, Constats amers

Une page du site *Non au mercure dentaire* brosse, en date de juillet 2012, l'historique de ce « scandale sanitaire majeur » dont NAMD a été témoin direct depuis plus de quinze années. (<http://www.non-au-mercure-dentaire.org/les-dossiers.php?article=172>) ...A un moment il avait été pourtant permis de fonder un espoir, sur la base d'une déclaration de l'Etat français faite en 2010, favorable à l'arrêt de l'amalgame dans notre pays... Hélas ensuite, l'adossement complaisant de la France aux positions de la CE et aux dires de ses commissions techniques SCHENIHR et SCHER, a permis à l'Afssaps/ANSM de rétropédaler ; les contributions argumentées et soutenues de NAMD, adossées elles, à l'état des connaissances, n'y ont rien changé.

Lors d'une n^{ième} proposition de *pseudo* consultations externes de la part du SCENIHR, une nouvelle lettre de mise au point fut envoyée <http://www.non-au-mercure-dentaire.org/les-dossiers.php> par Marie Grosman, la Conseillère scientifique et Geoffrey Begon, délégué général de NAMD, où l'esquive récurrente de la part de ces agences et comités techniques officiels est vivement stigmatisée.

Cette lettre, diffusée sur notre site se termine ainsi :

« Aussi ne souhaitons-nous pas consacrer trop de temps à la rédaction d'un texte qui a peu de chances d'être lu et commenté par les experts dans le cadre d'une expertise dont la conclusion nous apparaît déjà écrite, sauf remise en cause absolue du fonctionnement du Scenihr. Qu'on nous permette donc de nous arrêter à ce point. »

Voici ce qu'écrit aujourd'hui, en février 2016, la conseillère scientifique de NAMD, réitérant ce constat désabusé et indigné, dans une lettre destinée à être divulguée auprès de tous, citoyens, associations, et représentants politiques, par notre association et autres ONGs partenaires, de tous pays, dans le sillage du dernier Rapport de synthèse (2015) de la précitée commission technique :

« Durant les cinq ans du rigoureux processus suivi pour déterminer comment abaisser ou éliminer l'utilisation du mercure dentaire – élimination déjà décidée par plusieurs pays de l'UE – d'excellentes options ont été proposées à la Commission européenne pour réduire la pollution au mercure et protéger la santé publique : pas d'amalgames chez les enfants (comme les scientifiques du SCENHIR le recommandent) ; réduction à la source pour mettre fin au rôle de l'amalgame dans « l'empoisonnement secondaire » (comme l'ont démontré les scientifiques du SCHER) ; élimination sous deux ans (comme l'a recommandé le propre consultant de la CE, BIOIS) ; abandonner l'amalgame (comme l'ont réclamé les citoyens européens à une écrasante majorité : 7 Européens pour l'abandon contre 1 pour la réduction du mercure dentaire).

Mais, inféodée aux groupes d'intérêts tout puissants à Bruxelles, la Commission européenne appelle l'Europe à se rendre au lobby pro-amalgames et à ne rien faire pour abaisser leur utilisation ».

Face à un tel état des choses, en attente de voir se dessiner un espoir d'une action globale devant les tribunaux pour alerter les médias et peser sur les membres de l'exécutif pour l'obtention d'une décision autoritaire de protection des droits et de la santé des citoyens,..

...Il reste à la disposition des citoyens-patients, sur le terrain, la capacité et le droit à chacun de dire « Non à l'amalgame » à tout dentiste consulté ; comme à tout médecin incrédule, voire hostile.

d'une séance de la Commission de prévention des risques en octobre 2014, resucée de consultation suscitée par l'ANSM (Afssaps rebaptisée), ces plats *constats* de ségrégation sociale sanitaire furent proférés sans vergogne, pour justifier le maintien de ces amalgames toxiques, par le représentant des dentistes, aux côtés de la représentante de l'ANSM, Brigitte HEULS, imperturbable, et acquiesçante !

L'ACTUALITÉ DU MERCURE DENTAIRE



La Commission européenne (CE) a approuvé, début février, la poursuite de l'utilisation de l'amalgame dentaire. Elle a pris cette décision absurde pour promouvoir la vente de coûteux équipements de tri des déchets mercuriels. Autrement dit, la CE a sacrifié la santé des citoyens sur l'autel d'une industrie dont la prospérité dépend de l'usage de ce métal toxique. Ce faisant, elle foule du pied les excellentes options qui lui ont été soumises durant les cinq dernières, destinées à réduire la pollution au mercure et à protéger la santé publique.

1) **La position de la CE sur l'amalgame va à l'encontre de son consultant indépendant**, Bio Intelligence Service (BIOIS), qui exhortait l'UE à "interdire l'utilisation du mercure en dentisterie" pour respecter la Directive cadre européenne sur l'eau (le mercure figure sur la liste des substances prioritaires depuis 1976). BIOIS a explicitement rejeté les options stratégiques basées sur la seule gestion des déchets parce que cela « ne suffit pas à englober toute la gamme des rejets mercuriels provenant du cycle de vie des amalgames dentaires » (dégradation des amalgames dans la bouche, crémations et inhumations, émissions résiduelles dans les stations d'épuration urbaines...).

2) **La proposition de la CE sur l'amalgame est contraire aux conclusions des comités scientifiques** : en 2014, le SCENHIR a confirmé que dans l'environnement, le mercure des amalgames dentaires peut être méthylé (formant la forme la plus toxique du mercure, le méthylmercure), si bien que "le niveau acceptable chez les poissons est dépassé" dans certaines circonstances, et qu'"un risque d'intoxication secondaire en raison de la méthylation ne peut être exclu". En 2015, le SCENHIR est allé encore plus loin : "l'utilisation d'obturations à l'amalgame n'est pas indiquée pour les dents de lait, chez les patients souffrant d'allergies au mercure et chez les personnes souffrant de maladies rénales chroniques avec une diminution de la clairance rénale." En outre, entre ses avis de 2008 et 2014, le SCENHIR a retiré l'affirmation selon laquelle les amalgames seraient « sûrs ».

3) **La proposition de la CE sur l'amalgame va à l'encontre de la volonté publique** : la Commission européenne a lancé une consultation publique en ligne qui demande aux citoyens de l'UE : « l'utilisation de l'amalgame devrait-elle être abaissée ... ou éliminée ? » 85 % des répondants ont voté pour l'élimination de l'utilisation de l'amalgame.

4) **La proposition de la CE sur l'amalgame est contraire aux exigences de la Convention de Minamata** : celle-ci prévoit en effet que chaque partie doit « réduire l'utilisation de l'amalgame dentaire ». La Commission européenne propose simplement d'exiger des séparateurs d'amalgames et des amalgames encapsulés – deux mesures inefficaces pour réduire l'usage des amalgames en Europe, et qui ont du reste été déjà largement mises en œuvre.

Comment se fait-il que la CE n'entende ni les avis d'experts, ni les consultations populaires, ni les règles du jeu international ? Comment ne pas la soupçonner, dans de telles conditions, de se coucher devant des intérêts particuliers ? Nous lui demandons donc de modifier sa position pour inclure *a minima* les mesures effectives suivantes :

- a) Informer les dentistes que pour les dents de lait des enfants et pour les patientes enceintes, le premier choix doit être des matériaux alternatifs à l'amalgame.
- b) Diffuser un avertissement public aux patients et aux parents que (1) l'usage de restaurations à l'amalgame n'est indiqué ni pour les dents de lait, ni chez les patients allergiques au mercure, ni chez les personnes souffrant de maladies rénales chroniques et (2) que des alternatives sans mercure sont disponibles.
- c) Modifier le contenu de l'enseignement dentaire pour former les dentistes à la dentisterie du XXI^e siècle.
- d) Changer les programmes gouvernementaux, comme l'ont fait la Suède et le Danemark depuis une génération, afin de favoriser les composites et les autres alternatives.
- e) Exiger une modification semblable auprès des assurances.
- f) Adopter les exceptions du Danemark, où l'amalgame n'est autorisé que dans des circonstances rarissimes.
- g) Décider d'une date ultime pour l'abandon de l'amalgame en Europe, au 1^{er} Janvier 2018, avec ou sans exceptions techniques.

NOUVELLES DES ALENTOURS



La bataille fait rage autour de la vaccination, et particulièrement pour des vaccins sans Aluminium :

Une large campagne a été lancée par l'association E3M, qui nous écrit dans les termes suivants :

Nous venons donc de lancer une grande campagne médiatique "pour des vaccins sans aluminium", avec un triple objectif :

- > apporter toujours plus d'information au grand public sur la toxicité de l'aluminium,
 - > créer un mouvement citoyen fort autour de ce sujet, afin d'obtenir la remise à disposition d'un vaccin de base sans aluminium,
 - > réunir un financement important pour la recherche,
- en restant fidèle à nos convictions : pas de position anti-vaccinale, priorité à la connaissance scientifique, au débat et à la raison.

L'adresse du site Internet qui sert de support à la campagne : www.vaccinssansaluminium.org

Parce que ce combat est analogue à celui contre les amalgames, relayons cette information autour de nous ! Cette campagne a déjà eu deux effets :

1. Une « grande concertation citoyenne » sur la vaccination est ouverte par Marisol Touraine, ministre de la santé : « Après avoir sous-estimé pendant des années la montée d'un sentiment de défiance à l'égard des vaccins, et souvent balayé d'un revers de main les inquiétudes sur d'éventuels effets secondaires graves, les autorités sanitaires se trouvent aujourd'hui acculées au débat. » En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/01/12/marisol-touraine-ouvre-le-debat-sur-la-vaccination-obligatoire_4845781_3224.html#5QbbMdv5qJd2DTY8.99

2. Effet direct ou indirect, qu'importe, le malaise s'installe : le responsable du secrétariat général de la conférence nationale de la santé (CNA) Thomas Dietrich, vient de présenter sa démission. Raisons : le peu d'intérêt porté par le ministère à l'opinion publique. Et il précise : « la démocratie dans le domaine de la santé n'est qu'une vaste mascarade montée par les politiques ». Retrouvez le texte de sa lettre de démission : <https://www.fichier-pdf.fr/2016/02/23/democratie-en-sante-thomas-dietrich/>

Une crèche bâtie sur la planète Mercure – Début février, *Le Parisien* expliquait qu'une crèche parisienne avait été bâtie sur une ancienne zone industrielle... du coup, des taux de mercure dépassant les limites réglementaires ont été relevés à l'intérieur de la crèche. L'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaitait fermer l'établissement en conséquence ; mais ce sont les familles et les personnels qui s'y opposent !

Maladies neurodégénératives – Une récente étude épidémiologique américaine, réalisée à partir des données de presque 10 millions d'assurés, vient de montrer une corrélation forte entre la concentration de particules fines dans l'air que nous respirons et le risque de développer une démence, une maladie d'Alzheimer ou une maladie de Parkinson.

Saturnisme – Les habitants de Flint, une ville pauvre du Michigan, s'intoxiquent au plomb en buvant l'eau de leur robinet depuis 2014... c'est-à-dire depuis que la municipalité a décidé de s'affranchir des normes sanitaires, afin de réaliser des économies. Après avoir discrédité durant des mois les plaintes des citoyens

malades, les autorités ont fini par se résoudre à leur distribuer de l'eau en bouteilles.

Champs électromagnétiques – À partir de maintenant et jusqu'en 2021, ERDF va remplacer les 35 millions de compteurs traditionnels installés dans les foyers par des compteurs « Linky ». Ces compteurs dits « intelligents » sont vendus au motif qu'ils permettraient de réaliser des économies d'électricité. Mais ces compteurs émettent des rayonnements électromagnétiques importants, qui inquiètent les associations d'électrosensibles, d'autant qu'on ne pourra pas s'opposer à leur pose. La lutte s'organise : cyberacteurs.org

Lobbying – Un groupe d'« experts » de niveau mondial, qui expliquait depuis plusieurs mois que les effets de la malbouffe sur l'obésité étaient très exagérés, a finalement été contraint de se dissoudre en décembre... après la démonstration publique que ce groupe était financé par *Coca Cola*.

Médicaments – En décembre dernier, une enquête conduite par 60 millions de consommateurs estimait que la moitié des médicaments vendus en automédication seraient à proscrire, en raison d'un rapport bénéfices/risques défavorable. Par ailleurs,

l'Agence du médicament européenne a repoussé à 2018 l'obligation pour les laboratoires pharmaceutiques, initialement prévue pour 2016, de publier en toute transparence les résultats de leurs études.

Perturbateurs endocriniens (PE) – En décembre dernier, le Tribunal de l'Union européenne a condamné la Commission européenne pour son inaction sur le dossier de la réglementation des PE, ces molécules (dont fait partie le mercure) qui perturbent le fonctionnement de nos hormones. C'est la première fois que la Commission se voit condamnée pour défaut d'action.

Loi de santé – Le Parlement a fini par adopter cette loi-cadre de Marisol Touraine, qui définit les grandes lignes de la politique de santé pour les années à venir. On peut déplorer que cette loi ne donne que des impulsions microscopiques en matière de santé environnementale.

Espérance de vie – Si elle a progressé de plus de dix ans au niveau mondial depuis 1970, **l'espérance de vie a diminué en France en 2015**, de 0,4 an pour les femmes (elle s'établit du coup à 85 ans) et de 0,3 an pour les hommes (78,9 ans). L'Insee attribue ce **renversement historique** de tendance à la longue grippe de début 2015 et à la météorologie (canicule en

été, coup de froid en octobre). On peut toutefois se demander s'il ne s'agit pas là des préludes d'une nouvelle ère, où les effets sanitaires des pollutions vont contrebalancer l'amélioration des conditions de vie au cours du XXe siècle. Car la pollution va bon train : **l'OMS impute 8 % de la mortalité mondiale (5 millions de décès annuels) aux substances chimiques.** Les réglementations qui pèsent sur celles-ci sont dérisoires : dans l'Union Européenne, qui fait figure d'espace protégé comparativement aux autres régions du monde, **143 000 substances chimiques seraient en circulation... mais seules 31 d'entre elles sont réglementées.** La loi « Detox », proposée par le député EELV Jean-Louis Roumegas et adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, vise à pallier cette situation en **obligeant les entreprises à recenser régulièrement les substances préoccupantes sur le lieu de travail et à leur substituer des alternatives sans danger**, « dans la mesure du possible et à un coût économique raisonnable ».

Dire Non : Une vidéo signée NAMD :

Une vidéo pour faire le buzz :

L'action institutionnelle pour faire interdire l'amalgame dentaire piétine sous le poids des lobbys de la santé ? NAMD innove. Retrouvez une vidéo créée par NAMD, destinée au public le plus large, celui des adeptes des vidéos en libre service et des réseaux sociaux. Le lien : <https://vimeo.com/150341497>

Vous aussi faites le buzz : diffusez cette vidéo par tous les canaux et à tous vos réseaux.

Les dentistes refusent l'évidence de la toxicité de l'amalgame ? Que les patients disent NON. C'est aussi comme ça qu'on fera changer les choses.



<input type="checkbox"/> J'adhère à l'association Non au Mercure Dentaire <input type="checkbox"/> Je renouvelle mon adhésion <input type="checkbox"/> Cotisation annuelle : 30 Euros Nom, Prénom : _____ Adresse : _____ Cp, ville : _____ Tél : _____ Mail : _____	<input type="checkbox"/> Je soutiens l'action de Non au Mercure Dentaire, je fais un don de : _____ Euros <input type="checkbox"/> Je souhaite recevoir un reçu fiscal. Si vous êtes imposable sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, un don de 200 Euros ne vous revient qu'à 78 Euros après déduction fiscale.
J'envoie ce bulletin et mon chèque à l'association : voir coordonnées en page 1.	